

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution n° PPR065-02-18

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution n° PPR065-02-18 accordant une demande visant à autoriser des usages spécifiques commerciaux en zone résidentielle HA-3 pour l'immeuble situé au 27, chemin Fleming (lots 5 758 752 et 5 758 754), en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*.

Avis public est donné :

- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 février 2018, le conseil municipal a adopté, en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le premier projet de résolution n° PPR065-02-18 autorisant des usages spécifiques commerciaux pour l'immeuble situé au 27, chemin Fleming (lots 5 758 752 et 5 758 754) ;
- Que l'objet du projet de résolution consiste à autoriser les usages spécifiques commerciaux pour l'immeuble situé au 27, chemin Fleming (lots 5 758 752 et 5 758 754) afin d'autoriser les usages spécifiques commerciaux 7511 (Centre touristique en général), 6839 (Autres institutions de formation spécialisée), 5470 (Vente au détail de produits naturels et aliments de régime) et 5499 (Autres activités de vente au détail de produits de l'alimentation) dans une zone résidentielle (HA-3), qui ne sont pas autorisés dans la zone ;
- Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra au bâtiment de services du parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare, Sainte-Brigitte-de-Laval, le 12 mars 2018 à 18 h. Lors de cette assemblée publique de consultation, le fonctionnaire ou l'élu désigné expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
- Que ce changement d'usage vise la zone résidentielle HA-3 connue comme étant le secteur du lac Poulin (chemin des Ferblantiers, chemin du Moulin et chemin Fleming). Le plan de la zone concernée peut être consulté à la mairie ;
- Que l'objet de ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire ;
- Ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la mairie, situé au 414, avenue Sainte-Brigitte, aux heures d'ouverture des bureaux.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 21^e jour de février 2018.

**La greffière,
Caroline Nadeau, avocate, OMA**